



NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, cette note présente les résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2025. Le CFU remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion pour offrir une vision commune et simplifiée des finances locales.

1. Vue d'ensemble de l'exécution budgétaire

L'exercice 2025 se clôture par un **excédent global de clôture de 266 934,68 €**, toutes sections confondues.

Section	Résultat d'exécution 2025	Résultats antérieurs reportés	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 21 530,09 €	+ 79 279,57 €	+100 809,66 €
Investissement	- 183 196,22 €	+ 349 321,24 €	+166 125,02 €
TOTAL	- 161 666,13 €	+ 428 600,81 €	+266 934,68 €

2. La Section de Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **970 565,88 €** contre **949 035,79 €** de dépenses réelles.

- **Recettes marquantes** : La fiscalité locale (impôts et taxes) constitue la ressource principale avec **653 454 €**. Les dotations de l'État s'élèvent à **208 462 €**.
- **Dépenses principales** : Les charges de personnel (507 333 €) représentent le premier poste de dépense, soit **53,46 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges à caractère général (énergies, entretiens, fournitures) s'élèvent à **312 790 €**.

3. La Section d'Investissement et Équipements

En 2025, la commune a réalisé **208 426,72 €** de dépenses d'investissement.

- **Opérations majeures** : Les efforts d'équipement se sont concentrés sur les **travaux des bâtiments communaux** (Le bâtiment dit "l'Ermitage") pour un montant de **122 614,19 €**, **des travaux liés aux cadres de vie** (vidéoprotection et équipements LED de l'éclairage public) et des travaux sur l'école pour **10 602,05 €**.

- **Financement** : Ces investissements ont été financés par l'auto-financement et les fonds propres de la commune (FCTVA, taxe d'aménagement). À noter qu'il n'y a aucun reste à réaliser (RAR) à reporter sur l'exercice suivant, tant en dépenses qu'en recettes.

4. Endettement et Santé Financière

La situation financière de la commune reste saine au 31 décembre 2025 :

- **Encours de la dette** : Il s'élève à **469 930 €**, soit environ **381,44 € par habitant**.
- **Capacité de désendettement** : Le ratio d'endettement est maîtrisé à **48,42 %** des recettes réelles de fonctionnement.
- **Épargne brute** : Elle s'établit à **2,22 %**, permettant de dégager une marge de manœuvre pour le financement des projets futurs.

Conclusion : L'exercice 2025 témoigne d'une gestion rigoureuse avec un résultat final excédentaire qui permet d'aborder les projets de 2026 avec sérénité.

Tous les documents relatifs au budget sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture ainsi que sur notre site internet : <https://aubigny-au-bac.fr/conseil-municipal.php>

Pour toute information complémentaire :

Mairie d'Aubigny-au-Bac
Place du Général de Gaulle
59265 Aubigny-au-Bac
Tél. : 03 27 80 91 40
Mail. : mairie@aubigny-au-bac.fr



Aubigny-au-Bac, le 4 mai 2026